

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 08 OCTOBRE 1998

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le huit octobre à dix-sept heures trente

Autorisation
d'ester en justice

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9810/03

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, CLARY, DAVID, FOUQUES, FRERE, GINESY, MARY,
MASCARELLI, MORANI, OLLIE, OTTO, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, ET TREHIN,
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, FLAVIN-COHEN, FORESTIER, GASTALDI, GIUDICELLI, PECQUEUR,
RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président informe l'Assemblée qu'à la suite
de la décision de justice de la Cour Administrative
d'Appel de Lyon, Monsieur James DUBREUIL a été réintégré
en tant que Directeur Adjoint, chargé de l'enseignement.

Or, celui-ci a déposé un nouveau recours devant
cette juridiction considérant qu'il n'avait été réintégré
que physiquement dans son emploi en demandant le paiement
de l'astreinte fixée par le jugement.

En conséquence, le Président demande à
l'Assemblée, l'autorisation d'ester en justice devant la
Cour Administrative d'Appel de Lyon.

Ouï, l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :

- 1) approuve l'exposé du Président.
- 2) autorise le Président à ester en justice devant la
Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre du
recours N° 98LYO0001 formulé par Monsieur James
DUBREUIL.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

